

Crédit de Fr. 390'000.- pour l'installation d'un silo à sel

1. PREAMBULE

L'hiver 2009-2010, qui a été particulièrement rigoureux, a provoqué une pénurie de sel de déneigement, tant sur les plans international et national que local. Ainsi, le Canton et de nombreuses communes, notamment La Chaux-de-Fonds, Saignelégier et Delémont ont dû limiter l'entretien hivernal en se concentrant uniquement sur les axes principaux, les routes desservies par les transports publics et les rues à fortes pentes. Ce principe sera maintenu.

Ce manque en sel de déneigement pèse fortement sur le marché, ce qui allonge les délais de livraison de manière conséquente (trois à quatre semaines au minimum). Les prix sont également à la hausse, même si notre fournisseur principal, les Salines du Rhin près de Bâle, maintient des conditions acceptables.

2. SITUATION ACTUELLE

En période hivernale, 70 km de routes (dont environ 15 km de routes appartenant à la Bourgeoisie) et 50 km de trottoirs sont entretenus. Le salage concerne donc une surface de près de 450'000 m².

Cet hiver, environ 300 tonnes de sel ont été utilisées pour l'entretien des routes et des trottoirs. Cette quantité, bien qu'à priori importante, n'est pas exceptionnelle. Lors des cinq dernières années, 200 à 250 tonnes de sel ont été nécessaires en moyenne. Lors d'hivers très rigoureux, des consommations de 350 tonnes ont été enregistrées, notamment en 2005, année de la dernière pénurie de sel en Suisse. Ces tonnages sont conformes aux recommandations de l'Union des Villes Suisses si l'on considère un dosage moyen en sel de 10 à 15 g/m², dosage effectivement utilisé par la Voirie communale.

Ces chiffres sont à mettre en balance avec le budget communal qui prévoit une dépense de Fr. 27'000.- pour l'entretien hivernal. Ce montant devrait permettre, outre l'entretien des véhicules et du matériel dédiés aux travaux de déneigement, l'achat d'environ 150 tonnes de sel au printemps, donc à un prix avantageux. On constate donc que le budget communal peut être suffisant pour un hiver très doux tout au plus. Le Service UETP est donc contraint d'acheter du sel en hiver lorsque le stock n'est plus suffisant, et ceci au prix fort (Fr. 270.-/to au lieu de Fr. 210.-/to).

Actuellement, le sel est acheté en sacs de 25 à 50 kg. En plus d'un prix plus élevé que le sel en vrac, la manutention est plus compliquée et la pénibilité du travail très élevée, avec des conséquences importantes sur la santé du personnel de la Voirie.

A noter qu'il existe des alternatives au sel (gravier, copeaux, etc.) qui ne s'avèrent pas avantageuses pour les raisons suivantes :

- les charges financières directes et indirectes sont plus élevées ;
- concernant le recours au gravier, lorsque la route est sèche, sa présence diminue la sécurité des usagers, cyclistes notamment; il doit donc être ramassé, ce qui engendre un travail supplémentaire pour la Voirie communale dans une période déjà très chargée et caractérisée par des heures supplémentaires importantes ;
- les tests de l'hiver 2009-2010 avec les copeaux, bien qu'« écologiques », n'ont pas montré une grande efficacité; cela pose également certains problèmes avec les canalisations ;
- des tests sont en cours pour l'épandage d'une saumure à base de sucre ; cette méthode reste plus onéreuse et ne sera pas disponible sur le marché avant plusieurs années.

3. INSTALLATION D'UN SILO A SEL

L'installation d'un silo à sel se justifie pour résoudre les problèmes soulevés ci-dessus. Ce silo permettra en particulier :

- d'acheter du sel à des prix attractifs, au printemps, en quantité suffisante ;

- d'améliorer les conditions de travail et la santé des voyers communaux, qui ne devront plus manipuler des sacs de 50 kg ; les risques d'accidents de travail et de problèmes de santé récurrents et permanents seront donc diminués ;
- de réduire en conséquence le temps de travail consacré à la gestion des sacs (chargement, déchargement, manipulations) ;
- d'augmenter la sécurité sur les routes puisque les véhicules seront chargés plus rapidement et le sel pourra donc être épandu plus tôt.

La consommation annuelle moyenne en sel étant de 200 à 250 tonnes, avec un maximum à 350 tonnes lors d'hivers rigoureux, un silo de 250 m³ (300 tonnes de sel stockés) est nécessaire.

Le silo sera installé à la Voirie communale, rue St-Sébastien 5, ce qui implique certaines modifications sur les installations extérieures. Pour faciliter leur exploitation et celle du centre d'entretien, il est nécessaire d'aménager une sortie munie d'un portail électrique sur la route de la Communance, ce qui permettra de disposer d'une entrée - sortie aisée, garante d'une diminution des risques d'accident à l'intérieur du périmètre.

Le calendrier retenu pour la mise en place du silo est le suivant :

- appel d'offres pour le silo : août à septembre 2010
- dimensionnement des fondations : septembre 2010
- appel d'offres entreprises génie civil : octobre 2010
- réalisation des fondations : novembre à mars 2011 (en fonction des conditions météo)
- installation du silo : mars à avril 2011

4. PRISE EN COMPTE DE L'AGGLOMERATION

Fin 2009, les communes de l'agglomération de Delémont ont été invitées à participer à l'acquisition de silos à sel. Une seule réponse favorable, pour une participation à court terme, est parvenue de la part de Courrendlin, sous réserve d'une analyse financière plus précise. L'évolution du projet d'agglomération laisse cependant penser que cette tendance pourrait se renforcer dans le cadre d'une collaboration intercommunale accrue. Suite à l'hiver rigoureux de cette année, la sécurité d'approvisionnement garantie par des silos à sel est très attractive ; le prix de la matière première est avantageux puisqu'elle est achetée au printemps. La prise en compte des communes de l'agglomération dans la réflexion est donc essentielle.

Le silo prévu sera donc équipé d'un système de mesure de la consommation rendant possible la facturation du sel livré à des tiers, par exemple les communes de l'agglomération. La réflexion menée offre également la possibilité de construire à terme un deuxième silo permettant de couvrir les besoins en sel des communes de l'agglomération.

5. DEMARCHES AUPRES DU CANTON

Le Conseil communal et le Service UETP se sont approchés du Gouvernement cantonal et du Service des ponts et chaussées pour l'installation du silo à sel communal au centre d'entretien de l'A16, des synergies semblant évidentes. La réponse est malheureusement négative, le Canton s'appuyant sur l'exigüité des lieux pour motiver sa prise de position.

6. AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET PROJET FUTUR D'UN HANGAR POUR VEHICULES

Dans le cadre de l'étude de l'implantation du silo à sel et de la réserve d'un second emplacement pour un deuxième silo, une réflexion plus globale a été faite sur les aménagements extérieurs du centre d'entretien en vue, notamment, d'une utilisation plus fonctionnelle et sécurisée.

La place disponible pour le stationnement des véhicules de la Voirie n'est actuellement pas suffisante. L'atelier de réparation est par exemple utilisé comme garage, ce qui pose des problèmes en termes d'exploitation et de sécurité pour les employés communaux (problème récurrent soulevé lors des visites des responsables sécurité et de la SUVA).

Pour améliorer cette situation, la construction d'un nouvel hangar de 15 x 20 m pour le stationnement des véhicules est nécessaire à court – moyen terme. De nouvelles surfaces de stockage seront ainsi créées dans le bâtiment existant ; du matériel actuellement à l'extérieur pourra donc être entreposé à l'abri des intempéries.

La réflexion sur les aménagements extérieurs de la Voirie communale pour permettre l'exploitation du silo à sel intègre donc l'implantation de ce nouvel hangar pour lequel un crédit sera présenté ultérieurement.

7. DEVIS

Le devis global de toutes les interventions prévues est défini comme suit :

- un silo à sel de 250 m ³ , y compris fondations, équipements spécifiques et honoraires :	Fr. 300'000.-
- portail électrique sur la route de la Communance :	Fr. 40'000.-
- aménagements extérieurs (routes, déplacement d'installation, etc.) :	Fr. 50'000.-
Total :	Fr. 390'000.-

Les coûts d'acquisition du sel, soit Fr. 42'000.- (300 tonnes de sel à Fr. 140.-/to - prix printemps actuel) seront inclus dans le budget 2011.

8. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 390'000.- sera financé par voie d'emprunt. La charge annuelle maximale est la suivante :

- amortissement de 5 % :	Fr. 19'500.-
- intérêts de 3.0 %:	Fr. 11'700.-
Charge annuelle :	Fr. 31'200.-

Le silo (sel en vrac) permet en moyenne une économie annuelle d'environ Fr. 25'000.- sur l'achat du sel par rapport à la situation actuelle (sel en sacs). Les coûts annuels sont donc quasiment compensés par les économies réalisées.

A noter que les coûts d'entretien du silo (traitement du bois, petites réparations, etc.) sont en moyenne de Fr. 1'800.- par année (couverts par le budget de fonctionnement).

9. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le projet a été présenté aux commissions concernées. Elles ont donné leur préavis dans le sens suivant :

- Commission des travaux publics : préavis favorable ;
- Commission des finances : préavis favorable.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

